

[Text]

Mr. MacLellan: I expect the parliamentary secretary is up against it, and I am sympathetic. He has seven years of inaction that all of a sudden he has to explain away in one evening. I understand that, and I do not envy his position. But it does not make it right to mix the young people with the adult criminals. I think it is horrible.

Mr. Nicholson: Are you talking about inaction by provincial governments from coast to coast, Mr. MacLellan—

Mr. MacLellan: Exactly. You got it.

Mr. Nicholson: I am not here particularly to get into discussion of various governments across Canada—

• 1735

Mr. MacLellan: I have no hesitation in saying they are as much to blame as the federal government.

Mr. Nicholson: I have indicated to the committee the federal-provincial consultations and co-operations that are ongoing at the present time that deal with this aspect of the Young Offenders Act. I am saying to this committee that this goes beyond the scope of this bill. I would suggest that we should deal with what is in the bill, which I refer to as phase one, and then move to phase two.

This is the second time the Young Offenders Act has come back before Parliament. Mr. MacLellan, as you know, several years ago Mr. Beatty, when this was his responsibility, brought in several amendments. This is the second attempt. I can tell members that the more expeditiously we deal with this and get this passed, the sooner we will be on to other aspects and other changes in this area. But, as I say, I am not prepared to impose this obligation on provincial authorities from coast to coast without having their input as to the best way to implement what everyone, I think, would agree is the ideal.

Mr. MacLellan: Mr. Nicholson is, as I say, in a difficult position for what he has to explain away. It has not been done in seven years. There has to be something done, and it has to be done soon. I think this is an excellent first step. I just go back to what the Ontario Social Development Council said when they talked about the transfers in the various provinces for murder. In B.C. it is 48%; in Manitoba it is 87%; in Ontario it is 54%; in Quebec it is only 15%. There is a will. Quebec is a model province. They have shown that this is the contemporary and the humane way to deal with it. Even 15%, one may say, is too high. But when you compare it with the other provinces they certainly are to be commended. I think there has to be more of a push, and I think this is the right type of a spear with which to start pushing. This is completely unacceptable.

Mr. Waddell: I appreciate what Dr. Halliday is trying to do, and it is one possibility. The other possibility is to add a clause at the end of it which says "unless it is considered in the child's best interest not to do so". That is what the UN

[Translation]

M. MacLellan: Ça ne me surprends pas que le secrétaire parlementaire soit contre, et je comprends bien. Il doit soudain expliquer en un soir sept ans d'inaction. Je comprends son problème, et je ne souhaiterais pas être à sa place. Mais ce n'est pas pour ça qu'on a raison de mettre les adolescents avec les criminels adultes. Je pense que c'est horrible.

M. Nicholson: Parlez-vous de l'inaction des gouvernements provinciaux d'un bout à l'autre du pays, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Exactement. Vous m'avez bien compris.

M. Nicholson: Je ne suis pas vraiment ici pour me lancer dans une discussion sur les divers gouvernements d'un bout à l'autre du Canada.

M. MacLellan: Je n'hésite pas à dire qu'ils sont tout autant à blâmer que le gouvernement fédéral.

M. Nicholson: J'ai attiré l'attention du comité sur la consultation et la coopération actuelle entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de cet aspect de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je suis en train de dire à ce comité que cela dépasse la portée de ce projet de loi. J'aimerais suggérer que nous traitions de ce qui est dans le projet de loi, ce que j'appelle la phase I, et que l'on passe ensuite à la phase II.

C'est la deuxième fois que la Loi sur les jeunes contrevenants revient devant le Parlement. M. MacLellan, comme vous le savez, il y a plusieurs années, lorsqu'il était responsable de cette loi, M. Beatty a proposé plusieurs modifications. C'est la deuxième tentative. Je peux dire aux membres que plus vite nous en finissons avec ce projet de loi et le faisons voter, plus vite nous passerons à d'autres aspects et à d'autres changements dans ce domaine. Mais, comme je vous le dis, je ne suis pas prêt à imposer cette obligation aux autorités provinciales de tout le pays sans entendre leurs suggestions sur la meilleure façon de mettre en pratique ce que, je pense, tout le monde est d'accord pour considérer comme idéal.

M. MacLellan: Comme je l'ai dit, M. Nicholson est dans une situation difficile à cause de ce qu'il doit justifier. Sept ans sont passés sans que cela soit fait. Il faut faire quelque chose, et il faut le faire vite. Je pense que cette première étape est excellente. Je reviens juste à ce que le Conseil du développement social de l'Ontario a dit en parlant des renvois dans les diverses provinces pour meurtre. En Colombie-Britannique, il y en a 48 p. 100; au Manitoba, il y en a 87 p. 100; en Ontario, il y en a 54 p. 100; au Québec, il y en a seulement 15 p. 100. Cela correspond à une volonté. Québec est une province modèle. Ils ont montré que c'est la façon contemporaine et humaine de faire face à cela. Même 15 p. 100, pourrait-on dire, c'est trop élevé. Mais lorsque vous comparez avec les autres provinces, il faut sans aucun doute les féliciter. Je pense qu'il faut faire plus d'efforts dans ce sens, et je pense que c'est là une bonne façon de progresser. C'est complètement inacceptable.

M. Waddell: J'apprécie ce que M. Halliday est en train d'essayer de faire, et c'est l'une des possibilités. L'autre possibilité, c'est d'ajouter une clause à la fin qui dit «à moins que l'on ne considère que c'est dans l'intérêt de l'enfant de